

ciers qui remplit de façon satisfaisante toutes les exigences, souvent presque contradictoires, du fédéralisme tel que nous le concevons au Canada. Même si les taux d'impôts que comportent ces ententes doivent être révisés selon les circonstances, la formule générale elle-même a une valeur permanente qui se compare avantageusement à tous les autres plans proposés jusqu'ici. Elle laisse les provinces absolument libres d'utiliser elles-mêmes leurs droits de taxation ou de les louer au gouvernement fédéral. Elle permet aux gouvernements provinciaux de retirer des revenus considérables des impôts directs, tout en évitant la double taxation. Elle prévoit des paiements de stabilisation aux provinces afin d'empêcher leurs revenus de diminuer au cours des périodes de ralentissement économique.

Cette formule comporte enfin et surtout des paiements de péréquation qui permettent de répartir la richesse nationale à travers le pays et de favoriser les provinces les plus pauvres.

Le principe de la péréquation inhérent aux accords financiers actuels constitue le fondement même de la doctrine libérale en matière de relations fédérales-provinciales. C'est un principe de justice et d'égalité qui devrait aussi être accepté par le gouvernement conservateur actuel.

Nous savons tous que le premier ministre de l'Ontario, M. Frost, est violemment opposé à ce principe de péréquation. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement a adopté jusqu'ici, dans ce domaine, une attitude vague et incertaine. Il faudra pourtant que cette attitude se précise lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, laquelle devrait être convoquée le plus tôt possible. Auparavant et même dès le présent débat, les députés conservateurs du Québec devront définir clairement leur propre attitude à la Chambre. Ils ont fréquemment traité ce problème financier au cours de la dernière campagne électorale. Ils doivent maintenant à leurs électeurs de répéter, en cette enceinte, à toute la nation ce qu'ils pensent de cette question et dire s'ils partagent les idées de M. Frost sur ce sujet.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, au moment où s'ouvre la première session de la 24^e législature, nous sommes aux prises, selon moi, avec une grave situation économique. Lorsque le premier ministre (M. Diefenbaker) a ouvert sa campagne à Winnipeg, il y a environ trois mois, la situation du chômage était telle à ce moment-là que le pays comptait 520,000 sans travail. Aujourd'hui ce chiffre est passé à 590,000, soit une augmentation de 70,000 chômeurs. Lorsque je dis "aujourd'hui", je

[L'hon. M. Chevrier.]

m'en rapporte évidemment aux chiffres que nous avons pour le mois de mars, lesquels nous viennent du Bureau fédéral de la statistique. Outre ce chiffre que je viens de mentionner, il y a quelque 38,000 personnes temporairement sans travail.

Ainsi, si l'on en croit le Bureau fédéral de la statistique, le nombre de ceux qui cherchaient un emploi au mois de mars s'établissait à 10 p. 100 de la main-d'œuvre du Canada, comparativement à 6 p. 100 en 1957, à 5.3 p. 100 en 1956 et à 7.4 p. 100 en 1955. Ces données comparatives révèlent que la situation économique actuelle, quoi qu'on en ait dit au cours du débat cet après-midi, n'est pas normale. Il va sans dire que les chiffres du mois de mars reflètent toujours le chômage saisonnier, de sorte que nous pouvons nous attendre à une diminution dans le nombre de chômeurs au cours de l'été. On ne saurait cependant interpréter pareille diminution comme une véritable amélioration de la situation économique ni comme un indice de la disparition de la régression économique.

Au contraire, si les tendances actuelles ne changent pas, le chômage s'accroîtra à nouveau en automne et l'hiver prochain sera pire que le dernier, qui était déjà assez mauvais. Quand je m'exprime ainsi, je ne veux pas dire que l'économie canadienne se dirige vers une crise comme celle des années trente; j'exhorte simplement le gouvernement à envisager la situation économique actuelle d'une façon pratique et à prendre les mesures qui s'imposent pour la redresser. Nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre voudrions convaincre le gouvernement qu'il devrait recourir aux remèdes les plus efficaces pour faire face à l'état de choses si peu souhaitable qui s'est fait jour, et je me permettrai de dire, avec tout le respect qui s'impose, que les propositions du discours du trône ne contiennent, à mon avis, rien qui puisse améliorer la situation comme je l'entends.

Au cours de la campagne électorale on nous a dit qu'on redresserait la situation au moyen d'un vaste programme de travaux publics à concurrence de 1,185 millions de dollars et qu'on l'entreprendrait pendant le premier trimestre de l'année, tandis que le reste serait entrepris dans les douze mois. Quiconque a prêté la moindre attention à ce programme soit fort bien que ce serait insuffisant même si tous les projets étaient nouveaux. Or ils ne le sont pas. Pas le moins du monde. Il comporte en majeure partie le programme annuel normal de travaux publics et d'entretien qui est régulièrement présenté à l'approbation du Parlement. Ces projets auraient été soumis de toute façon, même si nous avions eu le plein emploi. De fait, lorsque j'ai examiné le programme, je n'ai pu en venir qu'à une conclusion: ce n'est